COMMUNE DE
MONTREUX

Montreux, le 26.10.2015

29/2015

RAPPORT

au Conseil communal de Montreux

de la commission nommée pour l'examen de la prise en considération ou non du préavis relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 75'000.- au maximum, pour le financement d'une étude de projet en vue de la réhabilitation du système de filtration de l'eau de la piscine de la Maladaire

Président : Christian Bécherraz (SOC)

Membres : Patrick Aubort (PLR)
Laurent Demartini (PLR) Absent(e) non excusé(e)
Armin Gote (SOC)
Yves Laurent Kundert (Les Verts)
Pablo Menzi (UDC)
Kastriot Ramiqi (PLR)
Domenico Silleri (SOC)
Bibiana Streicher (PLR)
Vincent Tschopp (ML)

La commission s'est réunie le lundi 12 octobre 2015 à 19h.00 à la piscine de la Maladaire, en présence de 9 commissaires, Monsieur Laurent Demartini étant absent et non remplacé. Assistaient également à nos travaux M. Alain Feissli, Conseiller municipal, M. Gian-Franco Sentinelli Chef de service, M. Julien Chevalley Délégué au sport, M. Fabien Vuadens responsable des installations techniques et M.Alain Cochard collaborateur en charge des travaux techniques à la Maladaire.

En ouverture de séance, les commissaires Bibiana Streicher et Patrick Aubort déclarent leurs intérêts ; tous deux sont membres de Montreux natation.

En préambule M. le Municipal insiste sur l'importance de ce projet de réhabilitation du système de filtration de l'eau du bassin couvert. Il est nécessaire de faire ces travaux pour répondre à des normes d'hygiène et de qualité toujours plus pointues, l'installation de filtrage arrivant en bout de course après 40 ans de service, filtrant l'eau 24h sur 24h.

La commission passe aux questions réponses.

Ces travaux seront- t'ils financés par d'autres communes ?
Non, les travaux seront entièrement pris en charge par Montreux.Les communes de la Tour

de Peilz et Veytaux, dont les habitants bénéficient des prix indigènes pour les entrées, contribuent en partie financièrement au déficit de la piscine.

Dans quel état sont les autres installations techniques ?
Les installations techniques sont récentes et fonctionnent à satisfaction. Le seul élément encore à changer à court terme et le CCF (couplage chaleur force) qui fera l'objet d'un préavis spécifique de la Municipalité au Conseil communal d'ici la fin de l'année.

Pourquoi installer le même système de filtration ?
Après étude et expérience, ce système reste aujourd'hui le meilleur au niveau de la qualité de la filtration. Par ailleurs, la place à disposition ne permettrait pas d'installer un autre système.

La piscine va–t-elle fermer pendant les travaux ?
Oui, au mois août 2016 elle sera fermée pendant la période des travaux. Cette période est la plus favorable en regard des vacances de l'essentiel de la clientèle (écoles, clubs, etc.). Cette fermeture ne devrait pas péjorer les baigneurs car en ce mois d'été de nombreuses possibilités existent.

Fr. 75'000 d'étude pour changer les filtres cela semble énorme ?
L'estimation du bureau d'ingénieur chiffre l'ensemble des travaux à environ Fr.700'000.00. +- 25%. La somme demandée pour l'étude est dans les normes. Il ne s'agit en effet pas seulement de changer les filtres existants en les remplaçant par des nouveaux, mais de reprendre également l'ensemble du système de régulation des fluides et des échanges thermiques afin d'améliorer les performances du système.

Les commissaires, en fin de séance félicitent la Commune pour la bonne maintenance de cette piscine de la Maladaire.

La commission passe au vote, C'est à l'unanimité des personnes présentes que ce préavis est accepté.

Conclusion

Conclusions

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 29/2015 de la Municipalité du 11 septembre 2015 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 75'000.00 au maximum, pour le financement d'une étude de projet en vue de la réhabilitation du

système de filtration de l'eau de la piscine de la Maladaire,

ouï le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'autorisé la Municipalité à entreprendre l'étude de projet en vue de la réhabilitation du système de filtration de l'eau de la piscine de la Maladaire;

2. de lui allouer à cette effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 75'000.00 au maximum ;

3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie ;

4. d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleurs conditions du marché;

5. d'amortir cet investissement sur une période de 30 ans au maximum par le compte de fonctionnement No 354.3312;

6. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cette objet.

9 oui, 0 non, 0 abstention, 0 bulletin blanc.

Le président-rapporteur
Christian Bécherraz (SOC)